



Cher Partenaire,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez à travers l'ouverture d'un compte chez Afina France.

Afin d'ouvrir votre compte dans les plus brefs délais, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par fax au 01 41 91 23 01 ou scannés par mail à adv@afina.fr, les documents suivants :

1. La demande d'ouverture de compte dûment renseignée, signée et tamponnée.
2. Nos conditions générales de vente, précisant :
 - la raison sociale de votre entreprise,
 - le nom du signataire,
 - sa fonction,
 - sa signature,
 - le cachet de votre société.
3. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
4. Un extrait KBis.

Pour toute information complémentaire, notre équipe commerciale est à votre disposition au 01 41 91 23 00 ou contact@afina.fr.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous donner entière satisfaction.

Nous vous prions d'agréer, Cher Partenaire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Service Relation Clientèle



DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE AFINA S.A.S.

REFERENCES DE LA SOCIETE

Nom de la Société : _____
Raison Sociale : _____
Numéro de Siret : _____
N° Intracommunautaire : _____
Code APE : _____

ADRESSE DE FACTURATION

Adresse 1 : _____
Adresse 2 : _____
Code Postal / Ville : _____
Tél. du Standard : _____
Fax : _____
e-mail : _____
Contact Achats : _____ e-mail : _____
Contact Financier : _____ e-mail : _____

ADRESSE DE LIVRAISON (si différente de la facturation)

Adresse 1 : _____
Adresse 2 : _____
Code Postal / Ville : _____
Téléphone : _____
Fax : _____
Contact Logistique : _____ e-mail : _____
pour les licences par mail

INTERETS SOLUTIONS SECURITE INFRASTRUCTURE VIRTU. ET DATACENTER

CONDITIONS DE REGLEMENT

Je souhaite régler ma première commande :

- Par Carte Bancaire (autorisation de paiement CB à joindre)
- Par Chèque à la commande
- Par Virement bancaire

Pour les commandes suivantes, j'ai bien noté qu'un règlement par virement à 30 jours nets date de facture me sera accordé sous réserve de l'encours autorisé par le service crédit de Afina France. En cas de refus, le paiement sera effectué comme pour la première commande.

CONDITIONS DE TRANSPORT

J'ai bien noté que les frais de port sont de 20 €HT en France Métropolitaine et qu'ils devront systématiquement être indiqués sur mes bons de commande.

Formulaire à nous retourner par fax au 01 41 91 23 01 ou scanné par mail à adv@afina.fr

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et y adhérer :

Société : _____ Date : _____
Nom : _____ Signature : _____
Qualité : _____

Cachet de la Société



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE REGLEMENT AFINA S.A.S.

Article 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent document définit les conditions générales de vente des produits distribués par AFINA tels que figurant sur son catalogue. AFINA se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les Produits vendus par AFINA sont destinés uniquement aux professionnels. Les présentes conditions générales ne s'appliquent donc pas aux particuliers. Les dispositions légales spécifiques à la vente par correspondance aux particuliers ne sont par conséquent pas applicables aux relations entre AFINA et ses clients. Les conditions générales de vente ainsi définies s'appliquent à toute relation commerciale entre AFINA et l'acquéreur de tout Produit, et ce à compter de toute passation de commande par l'Acheteur auprès d'AFINA. Elles annulent et remplacent toutes conditions de vente antérieures et prévalent sur tout document précédemment admis, ainsi que sur les conditions générales d'achat éventuelles de l'Acheteur. Ces conditions générales font échec à toute clause contraire, imprimée, ou non, proposée par l'Acheteur ou prise comme base de rédaction de sa commande, sauf acceptation expresse et écrite par AFINA. Pour autant, aucune condition particulière acceptée par AFINA ne saurait constituer une renonciation implicite aux présentes conditions générales.

Article 2 – PRODUITS

AFINA intervient comme simple distributeur des Produits, lesquels sont conformes aux spécifications de leurs constructeurs ou éditeurs. L'Acheteur du Produit doit s'assurer au préalable, par lui-même, que ce Produit répond bien à l'utilisation qu'il compte en faire. AFINA, ne fournissant aucune garantie sur l'aptitude des Produits à atteindre les objectifs que l'Acheteur s'est seul fixé. L'Acheteur veillera également à se munir de tous les moyens humains et techniques nécessaires à une utilisation adéquate des Produits. Les caractéristiques des Produits proposés par AFINA peuvent évoluer en fonction de l'offre des fournisseurs d'AFINA. Les marques que revêtent les Produits sont et demeurent la propriété exclusive des fournisseurs d'AFINA.

Article 3 - GARANTIE

En raison de sa qualité d'intermédiaire grossiste, AFINA ne fournit aucune garantie contractuelle relative aux Produits. La seule garantie à laquelle AFINA est tenue est la garantie légale prévue par les articles 1641 et 1649 du Code Civil, et c'est exclusivement au titre de cette garantie qu'AFINA sera tenue de réparer ou de remplacer, selon son choix, le Produit concerné. La durée de cette garantie est limitée à un an à compter de la date de livraison des Produits. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci. En aucun cas, AFINA ne garantit que les Produits seraient aptes à répondre à une attente ou à résoudre un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. La responsabilité d'AFINA ne peut être engagée ni par l'Acheteur des Produits ni par aucun tiers en raison de dommages causés par l'utilisation des Produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens autres que les Produits, de pertes de bénéfices ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par l'utilisateur des Produits.

Article 4 - COMMANDES

La documentation générale d'AFINA, les devis ou propositions de vente faites par AFINA ne seront considérés comme un engagement définitif d'AFINA qu'après confirmation écrite de sa part. De même, toute commande de l'Acheteur ne devient définitive qu'après son acceptation écrite par AFINA. A compter de la date de son acceptation, ladite commande ne pourra faire l'objet d'aucune annulation et son montant deviendra entièrement exigible. AFINA se réserve la faculté de refuser la commande ou de ne faire porter son acceptation que sur une partie de celle-ci en cas de pénurie.

Article 5 – ACOMPTE

AFINA se réserve expressément le droit de demander à l'Acheteur de lui verser un acompte payable au jour de l'acceptation de la commande. Les acomptes versés par l'Acheteur sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se déloger du contrat.

Article 6 - LIVRAISON - TRANSPORT - DÉLAI

Les Produits sont livrés départ entrepôt d'AFINA en France. L'Acheteur supportera donc tous les frais d'emballage, chargement et déchargement et assurance des Produits à partir de la mise à disposition de ceux-ci. Le transfert des risques inhérents aux Produits s'effectuant à la sortie des entrepôts d'AFINA, celle-ci ne saurait être déclarée responsable d'une quelconque défectuosité des Produits qui se serait révélée lors du transport. Il appartient à l'Acheteur de procéder à toute vérification utile, et, en cas de perte, vol ou d'avarie, d'exercer son recours contre le transporteur des Produits. En particulier, le remplacement des marchandises détériorées ne saurait être envisagé si des réserves n'ont pas été faites par l'Acheteur auprès du transporteur. La livraison est réalisée par la remise directe des Produits à l'Acheteur, par le transporteur désigné par le contrat ou, à défaut, choisi par AFINA, et, en cas d'impossibilité ou d'absence d'instructions sur la destination par l'Acheteur, par un simple avis de mise à disposition dans les bureaux d'AFINA. Les tarifs de transport sont les suivants : Frais de transport (les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis). Livraison en France métropolitaine : pour toute commande supérieure à 75,00€ HT, 20€ HT seront facturés. Pour toute commande inférieure ou égale à 75,00 € HT, les frais de port sont de 32,00 € HT. Pour toute commande comportant plusieurs adresses de livraison une participation de 20€ HT par adresse supplémentaire sera facturée. Livraison hors France métropolitaine : Le montant de la participation aux frais de livraison sera facturé sur devis. Seul le bon de livraison ou le récépissé du transporteur comportant la signature, ou le nom du réceptionnaire qualifié et le cachet de l'entreprise fera foi de la livraison. Il appartient donc à l'Acheteur, dans son propre intérêt, de vérifier le bon respect de cette procédure. AFINA ne peut donner, à ses clients que des délais indicatifs de livraison, ce qui est reconnu par l'Acheteur comme conforme aux usages de la profession. Toute réserve éventuelle relative à la livraison doit être portée sur le bon de livraison et confirmée auprès du transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 48 heures suivant la livraison. A défaut, aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en considération.

Article 7 – RECLAMATION- RETOURS

Toute réclamation concernant les Produits, doit parvenir à AFINA par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours de la validation du bon de livraison ou du récépissé du transporteur, en mentionnant les numéros et date de la facture d'achat, le numéro client, la référence et la quantité de Produit, et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit d'AFINA et pour autant que les Produits lui soient retournés en état neuf et dans leur emballage d'origine accompagné de la notice et de la documentation. Un numéro de retour sera alors attribué par AFINA et devra être clairement mentionné par l'Acheteur sur l'emballage du Produit retourné.

Article 8 - PRIX - FACTURES - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix figurant sur les tarifs, catalogues ou circulaires ne sont donnés qu'à titre indicatif. Sauf mentions contraires expresses, tous les prix figurant sur les factures seront exprimés en euros et hors taxes. Les factures sont payables à 30 jours date de facture ou comptant à la livraison par chèque, LCR ou virement ou carte bancaire. Conformément aux termes et conditions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le non-paiement d'une facture à l'échéance convenue entraînera des pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Toute réclamation de l'Acheteur relative à une facture devra avoir été formulée auprès d'AFINA dans les 8 jours à compter de la réception de la facture concernée. A défaut aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Article 9 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits vendus à l'Acheteur restent la propriété d'AFINA jusqu'au paiement intégral du prix de vente, intérêts, frais et accessoires. A défaut de paiement à échéance, AFINA pourra revendiquer les Produits par tout moyen approprié. Les acomptes antérieurement payés resteront acquis à AFINA à titre de clause pénale. L'Acheteur ne pourra donner en gage les Produits, ni en transférer la propriété et ne les laissera pas saisir avant d'avoir effectué leur entier règlement.

Article 10 - DEFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, le non-respect d'éventuelles conditions particulières de paiement octroyées par AFINA ainsi que toute procédure pouvant impliquer l'insolvabilité de l'acheteur, aura pour effet de rendre le paiement des Produits dû immédiatement exigible. AFINA pourra alors de plein droit mettre fin à toute relation commerciale en cours avec l'Acheteur sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception, et sans que cette cessation ouvre droit pour l'Acheteur à un quelconque dédommagement. De plus, si lors d'une précédente commande, l'Acheteur s'est soustrait à l'une des obligations de paiement figurant à l'article 7 des présentes, un refus de vente pourra lui être valablement opposé, à moins que cet Acheteur ne fournisse des garanties suffisantes ou un pré-paiement.

Article 11 - FORCE MAJEURE

Aucune partie n'encourt de responsabilité si elle n'est pas en mesure de remplir ses obligations par suite d'un cas de force majeure. Dans ce cas, l'exécution de l'obligation est retardée jusqu'à la cessation de la force majeure. Par «force majeure», on entend tout événement hors du contrôle de la partie concernée, en particulier mais sans que cette liste soit limitative, grèves ou autre trouble social, pénurie de matières premières, d'énergie ou de moyens de transport, pannes d'ordinateurs ou d'équipements périphériques, blocages ou interruptions durables des télécommunications ou des réseaux électroniques, interruptions durables de fourniture d'énergie, défaillances des systèmes informatiques, logiciels, cataclysmes naturels, incendies, réglementation, dès lors qu'ils empêcheront ou retarderont l'exécution des présentes par l'une des parties.

Article 12 – DONNEES PERSONNELLES

Le site d'AFINA garantit la confidentialité des données échangées. En application de la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant. Sur demande de ce dernier, elles peuvent lui être communiquées et en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées par AFINA. L'Acheteur, en cas d'opposition pour motif légitime ; pourra solliciter d'AFINA le retrait des informations le concernant des bases de données d'AFINA.

Article 13 – ARCHIVES

Afin de permettre un suivi efficace de la circulation des Produits et une meilleure connaissance par AFINA de ses différents acheteurs, l'Acheteur s'engage à garder pendant une période de 5 ans la liste de ses propres clients (nom et adresse) ainsi que des Produits qu'il leur a vendus et la date de transaction.

Article 14- LIMITATION DE RESPONSABILITE

Si la responsabilité d'AFINA était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat conclu avec l'Acheteur, le montant total des indemnités réclamées ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix du Produit objet du différend entre AFINA et l'Acheteur, sans que ce montant puisse être considéré comme une quelconque indemnité forfaitaire dont les parties auraient fixé entre elles le montant.

Article 15- ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DE COMPÉTENCE

Dans le cas de contestation quelconque relative à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent même en cas de référé, de demande incidente, d'appels en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. Les divers modes d'expéditions ou de paiement, les dispositions, acceptations de règlement ou acceptations contre remboursement d'AFINA, ainsi que le lieu de livraison ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

**CGV à nous retourner par fax au 01 41 91 23 01 ou scannées par mail à adv@afina.fr,
accompagnées de votre demande d'ouverture de compte**

*Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de
vente et y adhérer :*

Société : _____ Date : _____
Nom : _____ Signature : _____
Qualité : _____

Cachet de la Société



ACCORD REGLEMENT CARTE BANCAIRE AFINA S.A.S.

Société Bénéficiaire : AFINA

Date : _____

Société _____

N° de compte client _____

N° de carte bancaire _____

N° de cryptogramme _____

Banque _____

Date d'expiration _____

Nom et prénom du titulaire de la carte _____

N° de commande _____

Montant de la commande ou du devis _____

Fait à _____

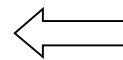
Le _____

(signature)

(Cachet de l'entreprise)

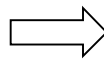



	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte AFINA FRANCE	
Domiciliation MONTPARNASSE PARIS SUD ENTREPRIS (00274)	
RIB : 30004 00274 0001 1212 152 58 IBAN : FR78 3000 4002 7400 0112 1215 258 BIC : BNPAFRPPPXV	



**RIB AFINA à utiliser
si vous ne bénéficiez pas d'encours**

**RIB BNP à utiliser
si vous bénéficiez d'un encours**



	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FORTIS COMMERCIAL FINANCE SAS	
Domiciliation AGENCE DES BANQUES (02118)	
RIB : 30004 02118 00040611413 92 IBAN : FR78 3000 4021 1800 0408 1141 392 BIC : BNPAFRPPPBQ	